

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 1^{er} JUILLET 2021

Le 1^{er} juillet 2021 à 18 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal à la Mairie, sous la présidence de Madame Denise GILS.

Présents : Joële DUMAS, Michel ESTEBAN, Antoine GILS, Denis LAPEYRE, Lorna MERCIER, Sylviane MERICKSKAY, Robert PERRUTEL, Suzanne RICHELME-DAVID, Claudine SALASCA, Françoise SOULIE, Léone VILA.

Absents : Stéphane ALLIER donne procuration à Denis LAPEYRE,
Philippe COSTE donne procuration à Françoise SOULIE,
Jacky JUPILLE donne procuration à Denise GILS.

Madame Joële DUMAS a été nommée secrétaire.
Monsieur Pierre BARTHAS, secrétaire général, est désigné auxiliaire de séance.

APPROBATION COMPTE RENDU

Le compte rendu du 13 avril et celui du 3 juin 2021 sont approuvés.

PRÉEMPTIONS

- Maison d'habitation 26 rue du 11 Novembre appartenant à Mme AMALRIC Evelyne.
- Terrain constructible 16 rue Jacques Prévert appartenant à Mme KACI Sadia.
- Maison d'habitation 10 rue Jean Jaurès appartenant à M. & Mme SANCHEZ.
- Maison d'habitation 9 rue des Tonneliers appartenant à M. VANDER-AUWERA.

La commune ne souhaite pas user de son droit de préemption.

TRAVAUX RUE LÉO LAGRANGE

Le Conseil Municipal valide le démarrage des travaux rue Léo Lagrange à l'unanimité. Avant le démarrage des travaux. Un rendez-vous a été pris avec les riverains afin de vérifier sur place l'accessibilité de leur véhicule sur leur parcelle. Pour faciliter les accès, des sections du terre-plein, qui sépare la voie multimodale, seront remplacés par une bande couleur.

Huit places de parking seront créées en bordure de la nouvelle voie sur un terrain que la commune va acquérir. La séparation avec un rang de parpaings sera réalisée en régie municipale. La première réunion de chantier aura lieu le vendredi 2 juillet à 9h. Il conviendra de décider avec le bureau d'étude GAXIEU (maitre d'œuvre) et le Syndicat Intercommunal de Cylindrage (maitre d'ouvrage) les modalités de réalisation de la signalétique verticale et horizontale.

P.L.U

Les 3 bureaux d'études sollicités pour la mission de révision du PLU ont déposé leur offre. Le Conseil Municipal souhaite lancer une négociation avec les 3 bureaux d'études sur le prix global des prestations. Une nouvelle offre de prix devra parvenir au plus tard le vendredi 16 juillet 2021. Le choix du bureau d'études aura lieu lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal.

AIRES DE JEUX

- City Stade / Pumptrack : La commission travaux, après analyse de diverses offres, a choisi la société AGORESPACE pour la réalisation du City Stade. Le coût est estimé à 40 000€ H.T avec installation de « buts brésiliens » (mini buts multisports). Le Conseil Municipal décide de supprimer le grillage de l'ancien terrain de tennis et de le remplacer par un filet pare-ballon d'une hauteur de 3m. Ce filet servira de séparation entre le City Stade et le Pumptrack.
- École : Le sol souple des jeux dans la cour de l'école est à refaire entièrement. Un nouveau sol amortisseur sera installé ainsi qu'un nouveau jeu en remplacement de celui qui a été retiré.
- Jardin des Puits : pour une raison d'hygiène, le sol en gravier du Jardin des Puits (balançoire + grand jeu) sera remplacé : dalle béton réalisée en régie municipale + sol souple d'une épaisseur normalisée + gazon synthétique. Coût estimatif : 9 113€ H.T.

VOIRIES À RÉGULARISER

Il convient de régulariser par acte notarial plusieurs cessions de voiries. Rues concernées : Jacques Prévert, Léo Lagrange.

BOURG-CENTRE

Un bureau d'étude a été missionné pour réaliser une étude hydraulique dans le secteur d'implantation du futur boulo-drome.

Une consultation de maîtrise d'œuvre a également été lancée pour le projet de création d'un parking sur le terrain situé entre le boulo-drome actuel et le chemin du Breil. Le réseau pluvial est à intégrer dans ce projet.

PACTE DE GOUVERNANCE CARCASSONNE AGGLO

Un conseil du territoire concernant le pacte de gouvernance de Carcassonne aura lieu lundi 5 juillet à Villeneuve-Minervois. Participeront à ce conseil : Denise GILS, Denis LAPEYRE, Françoise SOULIE, Antoine GILS, Joële DUMAS et Stéphane ALLIER.

LIGNES DIRECTRICES DE GESTION (LDG)

Madame le Maire expose au Conseil Municipal le projet de LDG qui sera soumis au Comité Technique.

La loi impose aux communes de mettre en place des lignes directrices de gestion. Il s'agit d'un document de référence pour la gestion des ressources humaines de la collectivité afin de formaliser la politique Ressources Humaines. Les LDG définissent la stratégie pluriannuelle de gestion prévisionnelle des emplois et compétences des agents territoriaux : perspective de carrière des agents, promotions et valorisation de leur parcours professionnel.

Intégrer les dispositions de la loi de transformation de la fonction publique concernant le temps de travail annuel. Anticiper les départs à la retraite et les recrutements.

Avenant n°3 au protocole d'accord des 35 heures, concernant la mise en conformité des congés annuels.

Les LDG sont prévues pour une durée de 6 ans et seront applicables au 1^{er} janvier 2022, après avis du Comité Technique.

COMMISSION CULTURE

Compte-rendu de réunion de la commission culture de Carcassonne Agglo. Une feuille de route a été établie sur les thèmes suivants :

- partenariats
- tissu associatif
- équipement
- communication
- lien entre les territoires

Plusieurs médiathèques sont présentes sur le département. Une réflexion pour implanter une médiathèque dans le Minervois est en cours.

Festival de rue : Déjà programmé pour 2021. En 2022 la commune pourrait se porter candidate.

« Un été, 100 spectacles » est reconduit par le Département en 2021. La commune de Peyriac-Minervois qui avait accueilli 2 spectacles en 2020, décide de renouveler une demande de spectacles pour cette année.

DÉCISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE

DM n°2 :

Augmentation de crédit - DEPENSES
art. 2088 (étude gestion du cimetière) 21 602€

Diminution de crédit - DEPENSES
art.2152-26 (voirie) 21 602€

DM n°3 :

Augmentation de crédit - DEPENSES
art. 1316 (subvention) 14 847, 82€

Augmentation de crédit - RECETTES
art.1326 (subvention) 14 847, 82€

AUDE CENTRE

L'étude hydro morphologique de l'Argent Double montre que, depuis des siècles, des berges ont été emmurées réduisant ainsi le lit majeur et donc augmentant la vitesse et l'érosion en cas de crues. Il est donc préconisé de reconquérir les fonds de vallées avec des espaces de mobilité, dans les zones qui le permettent. Peyriac Minervois, a été retenu dans cette étude.

Madame RICHELME-DAVID, déléguée de la commune auprès d'AUDE CENTRE, a sollicité une étude supplémentaire de modélisation hydraulique pour connaître l'impact de ces travaux sur les zones habitées, en cas de crues.

Les riverains concernés par ces travaux seront contactés individuellement. La gestion de la ripisylve sur la partie communale a été prise en compte mais le programme n'a pas encore été communiqué. La gestion des atterrissements est évoquée, ils pourraient être déplacés dans le lit de la rivière quand ils atteindraient une hauteur qui reste à définir.

Les travaux prévus au Signas devraient commencer en septembre

La séance est levée à 21h00.

DATE DU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL
LUNDI 16 AOÛT 2021 à 18h00